**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger

**Band:** 27 (2000)

Heft: 2

**Artikel:** 12 mars 2000 : un oui quatre non

Autor: Tschanz, Pierre-André

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-912477

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

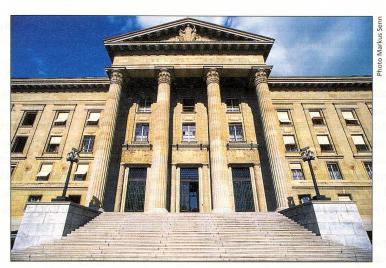
#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Un oui quatre non



Grâce à la réforme de la justice, le Tribunal fédéral peut mieux se concentrer sur ses tâches principales.

Une fois de plus, le souverain a suivi à la lettre les recommandations du Conseil fédéral et de la majorité du parlement. La participation a été de l'ordre de 42%.

LA RÉFORME DE LA JUSTICE, second volet de la révision de la Constitution, a reçu un appui massif, avec un oui unanime des cantons et de plus de 4 votants sur 5. Genève (92,3 %), Bâle-Ville (91,7 %) et le

## Résultats des votations fédérales

Réforme de la justice OUI 86,4% NON 13,6%

Délai de traitement des initiatives OUI 30.2% NON 69.8%

Quotas de femmes

OUI 18,2% NON 81,8%

Procréation assistée OUI 28,4% NON 71,6%

Réduction du trafic OUI 21,5% NON 78,5%

Taux de participation: 42%

Tessin (90,1%) ont dépassé la barre des 90%, alors que les oui les plus «timides» sont venus d'Obwald (69,2%) et du Valais (70,7%).

L'initiative «pour une démocratie directe plus rapide» a été rejetée par l'ensemble des cantons et 69,8% des votants. Genève (25%) et le Jura (25,2%) ont fourni le non le plus massif. Le Tessin, avec 38,9% a, de loin, été le plus favorable à cette initiative.

Avec 18,2% de taux d'approbation, l'initiative populaire «pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales» a assuré sa place dans la liste des scores les plus faibles. Les cantons se sont retrouvés, ici encore, unanimes dans le camp du non. Le plus sévère a été Appenzell Rhodes-Intérieures (92,9% de non), alors que le plus magnanime (68,9% de non) a été Genève.

L'initiative «pour une procréation respectant la dignité humaine» a été rejetée par tous les cantons et plus de 7 votants sur 10. Bâle-Ville (36,2%) et St-Gall (35%) ont été les cantons les plus réceptifs à cette initiative, alors que la Suisse romande – Vaud (15,2 %) et Genève (15,3 %) en tête – ferme la liste.

Enfin l'initiative «pour la réduction du trafic» dépasse de peu un suffrage sur cinq. Jurassiens (14%) et Schwytzois (14,2%) ont été les moins favorables à cette initiative, qui a fait son meilleur score à Bâle-Ville (33,9%).

### **COMMENTAIRE**

Clarté et homogénéité, avec un quintuple vote «pro-gouvernemental» attendu, tel a été le résultat des votations fédérales du 12 mars dernier. Une fois encore, le souverain a suivi à la lettre les recommandations du gouvernement et de la majorité du parlement.

Deuxième volet du toilettage de la Constitution, la réforme de la justice a été quasi plebiscitée, avec plus de 86 % de oui. N'oublions pas cependant que le parlement avait mis un soin particulier à retirer du projet tout ce qui aurait pu engendrer la controverse, au risque même de passer à côté de l'objectif initial de cette réforme, qui était de décharger les juges fédéraux.

Quant aux quatre initiatives populaires au programme des votations fédérales du 12 mars dernier, elles ont toutes été jugées parfaitement excessives et écartées dans une belle unanimité des cantons par des majorités populaires variant entre 70 et 82%.

Après son écrasante victoire sur toute la ligne, le camp gouvernemental sera toutefois bien conseillé de ne pas se laisser gagner par l'excès de confiance. Car les prochains rendezvous avec le peuple – en particulier celui du 21 mai prochain sur les accords bilatéraux avec l'Union européenne – sont cruciaux. Un nouveau faux pas est interdit.

Le risque d'excès de confiance paraît toutefois limité, tant est encore présent à l'esprit des politiciens le camouflet de l'Espace économique européen.

Si donc les résultats de dimanche sont musique aux ouïes gouvernementales, ils sont sifflets stridents à celles des auteurs des quatre initiatives soumises au souverain, qui devraient avoir de quoi méditer. Car après soustraction des apports du socle de mécontents, c'est à doses homéopathiques qu'apparaissent les sympathisants de leur cause.

Pierre-André Tschanz